

Conseil-et-nous

Journal municipal



Offre
d'emploi à
l'intérieur

Léonais(ses) Profitons de
l'arrivée de l'hiver

Crédit photo: Kimberly Barriault

Novembre 2025



POSTE EN ÉLECTION : Conseil *municipal*

Maire:

- **Aubert Turcotte**

Conseiller #1:

- **Suzie Lacombe**

Conseiller #2:

- **Maxime Beaudin**

Conseiller #3:

- **Jean-Philippe Blais Gagné**

Conseiller #4:

- **Dave St-Laurent**

Conseiller #5:

- **Ana Gagnon**

Conseiller #6:

- **Aurèle Turcotte**



Pour nous joindre:

stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca

418-743-2914

418-743-2014

Jean-Noël Barriault - Directeur général-greffier trésorier

jn.barriault@mrcmatapedia.quebec

Poste 2

Annick Lavoie - Directrice générale-greffière trésorière adjointe

stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca

Poste 1

Bureau *municipal*

Nos heures d'ouverture sont:

Lundi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00

Mardi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00

Mercredi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00

Jeudi: 10h à 12h00-13h00 à 15h00

Si vous avez des questions à poser au conseil municipal, vous pouvez les envoyer par la poste au 8A place de l'Église, G0J 2W0, par courriel stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou les déposer directement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu au bureau municipal lundi le 08 décembre

Quoi faire à Saint-Léon-le-Grand

- Patinoire (avec éclairage)
- Terrain de baseball (avec éclairage)
- Terrain de volleyball de plage
- Terrain de soccer
- Anneau de marche (avec éclairage)
- Modules de jeux
- Module pour vélo (à venir)
- Aire de feux
- Pavillon
- Toilettes



- Table de pingpong
- Table de billard
- Table de pichenottes
- Coin télévision
- Salle d'entraînement gratuite
(accès avec puce électronique à 20.00\$, 16 ans et plus)
- Activités organisées

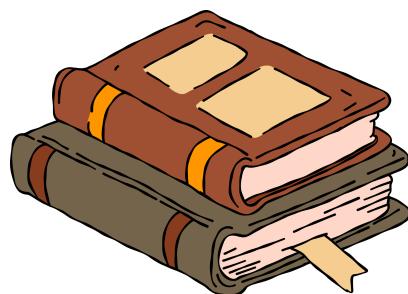
- Le sentier débute près du garage municipal au 300 rue Plourde. Vous pourrez y gravir la montagne jusqu'au belvédère afin d'y admirer la magnifique vue surélevée du village de Saint-Léon-le-Grand.



BIBLIOTHÈQUE *municipale* SAINT-LÉON-LE-GRAND

Heures d'ouverture

Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	9h à 11h
Mercredi	Fermé
Jeudi	Fermé
Vendredi	19h à 21h
Samedi	Fermé



 241 rue Gendron
Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0

 Téléphone: 418-743-2828 #7942
Courriel: biblio.granleon@crsbp.net



Avis public du résultat de l'élection

Municipalité : Saint-Léon-le-Grand

Date du scrutin : 2025-11-02

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, Jean-Noël Barriault, président d'élection, annonce par cet AVIS PUBLIC, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste Numéro de poste Nom de la personne proclamée élue

- Maire: Aubert Turcotte
- Conseillère 1 : Suzie Lacombe
- Conseiller 2 Maxime Beaudin
- Conseiller 3 : Jean-Philippe Blais Gagné
- Conseiller 4: Dave St-Laurent
- Conseillère 5: Ana Gagnon
- Conseiller 6: Aurélien Turcotte

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Présidente Jean-Noël Barriault

Adresse : 277 rue Plourde, centre des Loisirs Léonais

Téléphone : 418-743-2914 poste 2

SIGNATURE

Donné à Saint-Léon-le-Grand

Jean-Noël Barriault

Présidente ou président d'élection

Signé à Saint-Léon-le-Grand Le : 2025-11-06



OFFRE D'EMPLOI

Animateur(trice) en loisirs du Centre des loisirs Léonnais – Saison Hivernale
DEVENEZ AU CŒUR DE L'ACTION DE SAINT-LÉON-LE-GRAND !

La Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est à la recherche d'une personne dynamique et motivée pour animer son Centre des loisirs Léonnais et sa patinoire durant la saison hivernale 2025-2026. Si vous aimez le contact avec le public et les activités thématiques, ce poste est fait pour vous !

Poste : Animateur(trice)

Statut : Saisonnier, temps plein (35 heures/semaine)

Lieu de travail : Centre des loisirs Léonnais

Début d'emploi : 10 décembre 2025

Vos principales responsabilités

- Organiser et animer des activités thématiques variées pour tous les âges.
- Mettre en place des événements spéciaux, exemple : soirées disco sur glace, séances Cinéma
- Tournois sportifs ou tournois de billard, cartes, ping-pong etc.).
- Assurer l'encadrement des usagers de la patinoire et la supervision des activités.
- Gestion d'une petite cantine: café, boissons non alcoolisées, croustilles, chocolats et autres collations.
- Assurer la propreté des lieux.
- Déneigement des galeries.

Horaire de travail (35 heures/semaine) : (horaire sujet à ajustements mineurs) :

Mercredi: 14 h 00 à 17 h 00 et 18 h 00 à 21 h 00

Jeudi : 14 h 00 à 17 h 00 et 18 h 00 à 21 h 00

Vendredi: 13 h 00 à 17 h 00 et 18 h 00 à 22 h 00

Samedi: 13 h 00 à 17 h 00 et 18 h 00 à 22 h 00

Dimanche: 13 h 00 à 17 h 00 et 18 h 00 à 21 h 00



Qualifications et Atouts :

- Expérience en animation de groupe (un atout).
- Excellent sens de l'organisation et initiative.
- Autonomie, dynamisme et entregent.
- Capacité à travailler avec différentes clientèles (enfants, adultes, aînés).
- Formation RCR/Premiers soins (un atout).

Rémunération : Salaire avantageux à discuter selon l'expérience et la formation.

Pour postuler : Veuillez faire parvenir votre curriculum

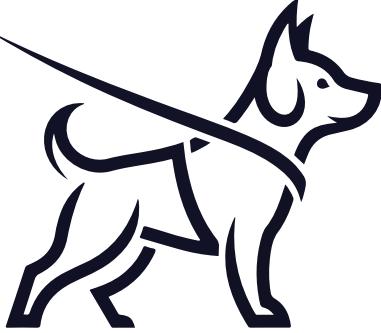
Courriel : stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca

Bureau : 8A place de l'Église (lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00)

Date limite pour postuler : 1 décembre à 15h00

Nous avons hâte de vous accueillir dans l'équipe !

Pour information : Jean-Noël Barriault, Directeur général-greffier trésorier, 418-743-2914 poste 2



Avis à la population

CIVISME ET SÉCURITÉ POUR NOS AMIS CANINS

Rappel important concernant les chiens et la propreté publique

La Municipalité de **Saint-Léon-le-Grand**, en collaboration avec la **Sûreté du Québec**, rappelle aux propriétaires et gardiens d'animaux domestiques l'importance de respecter le **Règlement n° 382-25** pour assurer la propreté et la sécurité de notre village.

Le maintien de la paix et de l'ordre passe aussi par l'engagement de chaque citoyen.

1. Tenir son chien en laisse : Une obligation de sécurité

Le règlement est clair (Article 3.5) : Dans un endroit public (rues, parcs, etc.), votre animal domestique doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Un chien non tenu en laisse ou non maîtrisé est considéré comme un « animal errant » et représente un risque pour la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres animaux.

2. Ramasser les excréments : Un geste de civisme simple

Nous vous rappelons l'importance de l'Article 3.9 :

Tout propriétaire ou gardien d'un animal se trouvant dans un endroit public doit enlever les excréments de son animal et les déposer dans un contenant ou un sac prévu à cette fin.

Laisser les excréments sur la voie publique, les trottoirs ou dans les parcs est une nuisance qui nuit à la qualité de vie de tous les Léonais. Ayez toujours un sac avec vous !



Conséquences en cas de non-respect

Conformément au Règlement n° 382-25, la Municipalité autorise les membres de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction.

Toute contravention aux règles concernant la laisse et les excréments est passible d'une amende variant de **100 \$ à 500 \$** pour une première infraction.

En cas de récidive, le montant minimal et maximal de l'amende est doublé.

Nous comptons sur la collaboration de tous les propriétaires d'animaux pour garantir un environnement agréable et sécuritaire.



**ENSEMBLE, MAINTENONS
LA BEAUTÉ
ET LA PROPRETÉ DE
SAINT-LÉON-LE-GRAND**



**La BIBLIOTHÈQUE de Saint-Léon-le-Grand
est ravie d'inviter tous les citoyens à une
conférence enrichissante et inspirante en
compagnie de Caroline Giroux !**

VIENS CHERCHER TON BILLET GRATUIT À LA BIBLIOTHÈQUE!

Pour rendre cette rencontre encore plus agréable, la bibliothèque est heureuse d'offrir le café et une collation sur place.

C'est une excellente occasion d'apprendre et de passer un bon moment ensemble.

Nous vous attendons en grand nombre !

Conférence gratuite



par: Caroline Giroux
travailleuse sociale en pratique privée
Bureau à Lac-au-Saumon

La communication

Si communiquer est un art, nous vous invitons à être l'artiste de votre vie pour créer des ponts et non des murs dans vos relations.

Mardi le 2 décembre 2025
18h30 à 20h00
au centre des Loisirs Léonais
277 rue Plourde



Rayon de Partage
en santé mentale

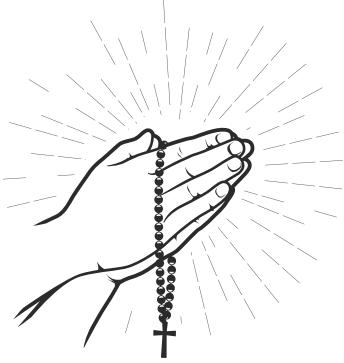
Pour info: 418-629-5197
www.rayondepartage.com

BIENVENUE
À TOUS!





PARCOURS SPIRITUEL POUR NOS ENFANTS PAR AMOUR COMME UNE AVENTURE FAMILIALE



Leitmotiv du programme : Il n'y a pas de catéchèse sans pain!

Pour les parents des enfants qui désirent faire découvrir les valeurs humaines et chrétiennes à l'intérieur des sacrements (pardon, première communion, confirmation), vous trouverez ci-dessous les démarches pour débuter le parcours 2025- 2026.

Lors de l'inscription, et il vous sera demandé de préciser les informations suivantes :

- nom et prénom de votre enfant
- nom et prénom des parents
- âge et année scolaire

Vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

Catéchète

Lise Fournier
Mélanie Lévesque
Valérie Lefrançois
Daniel Thibault

numéro de téléphone

418-743-2200
418-743-2142
418-629-7866
418-743-2040



Les rencontres se dérouleront après l'école jusqu'à 16h30 à la sacristie de l'église de Saint-Léon-le-Grand. Nous croyons que c'est le moment et l'heure qui sont le plus facilitants pour nos familles. S'il y a des parents des paroisses avoisinantes qui désirent se joindre à ce programme, vous êtes les bienvenus.

L'horaire des rencontres sera établi en collaboration avec les familles participantes. Au plaisir de vivre ensemble le développement spirituel de nos enfants.

N.B. Pour les jeunes qui fréquentent le secondaire et qui n'ont pas fait leur confirmation nous communiquerons avec les parents d'ici la fin de l'année 2025 pour une démarche en 2026.



Le Mot vert du mois – « La tarification incitative, c'est arrivé »

La tarification incitative des déchets entrera officiellement en vigueur le **1er janvier 2026** sur tout le territoire de La Mitis et de La Matapédia. Rassurez-vous, nous ne sommes pas les premiers à adopter ce modèle ! La Ville d'Amqui, la Ville de Matane ainsi que la MRC des Basques l'utilisent déjà, et les résultats sont **très positifs**.

Mais c'est quoi cette fameuse tarification incitative ? C'est un système où chacun paie en fonction de la quantité de déchets qu'il jette. **Un peu comme une facture d'électricité : plus tu consommes, plus tu paies ! C'est ce qu'on appelle le principe d'utilisateur-payeur.**

Mais pourquoi aller vers ça ?

- Réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement
- Responsabiliser les citoyens sur leur impact environnemental
- Répartir plus équitablement les coûts

Comment ça va fonctionner ?

1. Bac roulant noir/vert à déchets (vignettes achetées)

- a. Un bac roulant à déchets, rien à faire.
- b. Deux bacs à déchets ou plus, tu dois acheter une vignette pour chaque bac roulant à déchets supplémentaire que tu veux faire ramasser et la mettre DEVANT ton bac.
- c. Tu peux te procurer la vignette en remplissant le formulaire sur le site Web www.ecoregie.ca/formulaires ou en appelant au 1 800 631-2924.
- d. La vignette sera chargée sur ton compte de taxes.
- e. Les blocs appartements recevront automatiquement les vignettes selon le nombre de logements. Aucune demande n'est nécessaire.

2. Conteneur

- a. Le montant variera selon le volume et la fréquence de collecte.
- b. Le montant sera chargé sur le compte de taxes.

Les bacs bruns et bleus eux ?

Il n'y a aucune limite et aucun frais supplémentaires. Quand on trie correctement, il reste très peu de déchets. À peine 4 % de nos résidus finissent vraiment à la poubelle ! Désormais, tous les contenants, emballages et imprimés vont dans le bac bleu, oui, même le sac de chips et le filet d'oignons. Tous les restes de table (cuits, crus ou périmés), les papiers et cartons souillés comme la boîte de pizza graisseuse, ainsi que les résidus de désherbage vont dans le bac brun. Résultat : il ne reste presque rien pour le bac à déchets.

En compostant et en recyclant mieux, on réduit directement notre facture !

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : @RITMRMatapediaMitis



**Le cadeau
de Noël
Idéal!!!**

LIVRE DU CENTENAIRE *a vendre*

DISPONIBLE
AU BUREAU
MUNICIPAL
DU LUNDI AU
JEUDI
ENTRE 10H00 À
12H00
ET 13H00 À
15H00

\$20



Pour info

418-743-2914 poste 1

CONCOURS

La Plus Belle Décoration de Noël à Saint-Léon-le-Grand !



LA MAGIE DE NOËL S'INSTALLE DANS NOTRE BEAU VILLAGE, ET LA MUNICIPALITÉ VOUS INVITE À ILLUMINER NOS RUES !

MONTREZ-NOUS COMMENT VOUS TRANSFORMEZ VOTRE MAISON EN VÉRITABLE DÉCOR DES FÊTES. NOUS LANÇONS UN CONCOURS DE NOËL OÙ LE GAGNANT SERA CHOISI PAR TIRAGE AU SORT PARMI TOUS LES PARTICIPANTS !

COMMENT PARTICIPER ?

C'EST SIMPLE ! ENVOYEZ-NOUS UNE PHOTO DE VOS PLUS BELLES DÉCORATIONS DE NOËL (EXTÉRIEURES OU INTÉRIEURES) :

SUR FACEBOOK : LAISSEZ VOTRE PHOTO EN COMMENTAIRE SOUS LA PUBLICATION.

PAR LA POSTE : ENVOYEZ VOTRE PHOTO (AVEC VOS COORDONNÉES !) AU BUREAU MUNICIPAL, 8A PLACE DE L'ÉGLISE, SAINT-LÉON-LE-GRAND, GOJ 2W0.



À GAGNER :

LE CHANCEUX OU LA CHANCEUSE REMPORTERA UN DÉLICIEUX ASSORTIMENT DE SUCRERIES ET DE CHOCOLATS POUR SE GÂTER DURANT LES FÊTES !

SORTEZ VOS LUMIÈRES, VOS GUIRLANDES ET VOTRE ESPRIT DE NOËL ! NOUS AVONS HÂTE DE VOIR VOS CRÉATIONS FéRIQUES.

DATE LIMITÉE POUR PARTICIPER :
LE 17 DÉCEMBRE

HO
HO
HO
HO
HO
HO
HO



Concours de Coloriage de Noël !

Le temps des Fêtes approche, et la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand invite tous les enfants à participer à notre grand Concours de Coloriage de Noël ! Pour Tous les enfants de la municipalité ! Remettez votre chef-d'œuvre : En personne : Déposez-le au bureau municipal. Par Messenger : Envoyez-nous une photo claire de votre coloriage via la messagerie Facebook de la Municipalité.

À GAGNER ! Deux (2) magnifiques traîneaux à neige seront tirés au sort parmi tous les participants ! C'est le cadeau parfait pour profiter de l'hiver léonais !

Date limite de participation : 17 décembre

Nous avons hâte de voir vos créations et de décorer le bureau municipal de vos œuvres !



Nom: _____ no de tel: _____